



PUBLIE LE 17 DEC. 2024

VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



N°2024-172

Conseil municipal
REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le onze décembre à 20 heures 30 minutes le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi 05 décembre 2024 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans Salle du Conseil Municipal - 12 rue Louis-Talamoni, sous la présidence de Laurent JEANNE Maire.

CONVENTION ENTRE LA VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE ET L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ RELATIVE AU SOUTIEN FINANCIER DES CENTRES MUNICIPAUX DE SANTÉ INSCRITS DANS LE DÉPISTAGE DE LA RÉTINOPATHIE DIABÉTIQUE PAR TÉLÉMÉDECINE (TLM) – DISPOSITIF OPHDIAT

Rapporteur : M. Marie PARLOUAR
Direction et Service : Direction de la Santé

Présent(e)s :

M. JEANNE, Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, M. LATRONCHE, Mme ARRON, M DUBUS, Mme ABCHICHE, M GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, M. BASTIN, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, M VIGUIÉ, M. GAUDIÈRE, M. DUVERGER, M. BOULAY, M. PARLOUAR, Mme DE OLIVEIRA, M. PESSOA, Mme THÉOPHILE, Mme NGANDE, Mme FORHAN, Mme CAPORAL, M. SOLARO, M. LURIER, M. SUDRE, M. MAILLER, Mme MASMOUDI-LAJNEF, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

Mme MUSSOTTE-GUEDJ (donne procuration à Mme AMAR)
M CHATAUD (donne procuration à M. PICOT)
Mme BERTRAND (donne procuration à M. PESSOA)
M LHOSTE (donne procuration à M. DUVAUDIER)
M. RIBEIRO (donne procuration à M GOUPIL)
Mme BENOLIEL (donne procuration à Mme ABCHICHE)
Mme SAILLAND (donne procuration à Mme BENAHMED)
Mme DEGAGER-PHALANCHERE (donne procuration à M. BASTIN)

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

Mme DONATIEN (donne procuration à Mme ARRON)
M. SLIMOVICI (donne procuration à Mme DE OLIVEIRA)
M. BARON (donne procuration à Mme THIROUX)
Mme CIPRIANO (donne procuration à Mme CARPE)
M. FAUTRÉ (donne procuration à Mme CAPORAL)
Mme ADOMO (donne procuration à M. SOLARO)
M. SY (donne procuration à M. MAILLER)

Secrétaire de séance : M. GAUDIÈRE

Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présent(e)s : 34
Nombre de procurations : 15
Nombre de votant(e)s : 49

Direction de la Santé

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de santé publique et notamment son article L6323-1 relatifs aux centres de santé ;

Vu la décision du 25 novembre 2015, portant approbation de la convention d'objectifs et de moyens 2015-2017 à intervenir entre l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France et la Ville de Champigny-sur-Marne relative au soutien au soutien financier des centres municipaux de santé inscrits dans le dépistage de la rétinopathie diabétique par télémedecine (TLM) – dispositif Ophdiat ;

Vu la délibération du conseil municipal du 20 décembre 2017 approuvant la convention entre l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris et la Ville de Champigny-sur-Marne pour l'adhésion et la connexion au réseau OPHDIAT, dans le cadre du dépistage de la rétinopathie diabétique ;

Vu l'avis de la 4^{ème} commission Solidarité, Actions Sociales, Prévention/Santé, Coordinations des Actions sur les Handicaps, Politique en direction des Séniors, Droits des Femmes émis lors de sa séance du 2 décembre 2024

Vu l'avis de la 1^{ère} commission Finances/Marchés et Achats Publics, Personnel communal, émis lors de sa séance du 3 décembre 2024

Considérant que les centres de santé de la commune de Champigny-sur-Marne mènent une politique pour prévenir les handicaps, notamment les atteintes rétiniennees dues au diabète.

Considérant que le dépistage de la rétinopathie diabétique reste insuffisamment pratiqué en France, et que l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris (AP-HP) a mis en place un réseau de télémedecine pour le dépistage de la rétinopathie diabétique nommé OPHDIAT.

Considérant l'intérêt, pour l'ensemble des patients diabétiques fréquentant le centre municipal de santé de bénéficier d'un dépistage permettant de prévenir de graves conséquences pour leur vue.

Considérant le besoin de la population campinoise en la matière.

Considérant la proposition de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France de soutenir à nouveau financièrement les centres municipaux de santé inscrits dans le dépistage de la rétinopathie diabétique par télémedecine (TLM) – dispositif Ophdiat, par la signature d'une convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2024.

après en avoir délibéré

ARTICLE 1 : APPROUVE la Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens entre la Ville de Champigny-sur-Marne et l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France

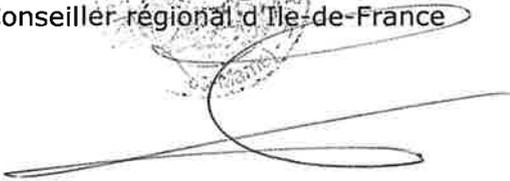
relative au soutien financier des centres municipaux de santé inscrits dans le dépistage de la rétinopathie diabétique par télé médecine (TLM) – dispositif Ophdiat.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous documents y afférent.

ARTICLE 3 : DIT que la recette sera inscrite au budget de l'exercice en cours.

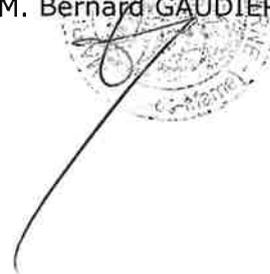
à l'unanimité,

M. Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France



A circular official stamp of the Municipality of Champigny-sur-Marne is partially visible behind the signature. The stamp contains the text 'CHAMPIGNY-SUR-MARNE' and 'MAYOR'. The signature is a large, stylized cursive mark.

La secrétaire de séance
M. Bernard GAUDIERE



A circular official stamp of the Municipality of Champigny-sur-Marne is partially visible behind the signature. The stamp contains the text 'CHAMPIGNY-SUR-MARNE' and 'SECRETARY'. The signature is a large, stylized cursive mark.